

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal dûment convoquée par la mairesse tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **12 décembre 2016 à 18 h 30**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal* et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Présences;**

1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2017;
2. Adoption du règlement n° 16-443 fixant :
  - le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe foncière générale pour la police compris;
  - le tarif pour l'enlèvement des matières organiques, matières recyclables et des déchets ultimes par logement;
  - le tarif pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables pour les industries, commerces institutions;
  - le tarif pour la vidange des fosses septiques;
  - le tarif pour les coûts du maintien de l'inventaire et de l'équilibrage du rôle;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver du Développement Quatre-Saisons;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver du Développement du Lac Webster;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver des chemins Bob, Pat, des Cerfs, Dufresne et Clark;
  - la compensation pour services municipaux;
  - le tarif pour le camp de jour;
3. Fixation du taux d'intérêts pour 2017;
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations;
5. Levée de l'assemblée.

**ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

(2016-12-262)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2017 comme suit :

**REVENUS**

**Taxes**

**Taxe sur la valeur foncière**

<b>Taxe foncière générale</b>	<b>2 810 241</b>
0,4286 \$ du 100 \$ d'évaluation	<b>\$</b>
(incluant la taxe pour la police [0,0986 \$ du 100 \$ d'évaluation])	

**Taxes sur une autre base**

<b>Taxes et compensations pour services municipaux</b>	
Enlèvement des matières résiduelles	286 288 \$
199,10 \$ du logement x 1 414 logements	
Vidange des fosses septiques	73 268 \$
89,46 \$ du logement x 819 logements	
Équilibrage du rôle	25 482 \$

9,41 \$/bâtiment x 1 409 bâtiments principaux	
9,41 \$/terrain x 1 299 terrains vacants	
Lac Webster : entretien d'hiver et gravier	17 052 \$
202,45 \$/logement	
75,00 \$/terrain vacant	
Quatre-Saisons : entretien d'hiver et gravier	61 640 \$
378,45 \$/logement	
141,38 \$/terrain vacant	
Ch. Pat, Bob, des Cerfs : entretien d'hiver	4 677 \$
425,20 \$/logement	
Ch. Clark : entretien d'hiver	3 505 \$
292,08 \$/logement	
Ch. Dufresne : entretien d'hiver + gravier	6 693 \$
669,33 \$/logement	
<b>Taxes de secteur (service de la dette)</b>	
Règlement 05-329 : rue du Lac-des-Sittelles	37 555 \$
Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	
Règlement 05-327 : réhabilitation des chemins	31 651 \$
Domaine Mont Orford	
Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	
Règlement 07-349 : expropriation des chemins	40 284 \$
Domaine Mont Orford	
Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	
Règlement 10-373 : municipalisation des rues des Plaines et des Vignes	31 996 \$
Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	
Règlement 10-374 : municipalisation des rues des Sapins, des Myriques et des Joncs	27 229 \$
Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	
<b>Total des taxes sur une autre base</b>	<b>647 320 \$</b>
<b>Compensations tenant lieu de taxes</b>	
Immeubles – gouvernement du Québec	1 542 \$
CÉGEP et universités	19 628 \$
<b>Total des compensations tenant lieu de taxes</b>	<b>21 170 \$</b>
<b>Transferts</b>	
Compensation pour la collecte sélective	85 000 \$
Subvention – formation des premiers répondants	3 500 \$
Ristourne de la redevance à l'enfouissement	14 000 \$
Transferts – politique famille et aînés	10 500 \$
<b>Total des transferts</b>	<b>113 000 \$</b>
<b>Services rendus aux organismes municipaux</b>	
<u>Sécurité incendie</u>	
Entente incendie Bolton-Est	91 342 \$
Appels d'urgence et visites de prévention	17 630 \$
Entraide municipale	1 000 \$
<b>Total services rendus aux organismes municipaux</b>	<b>109 972 \$</b>
<b>Autres services rendus</b>	
Recettes quai Bryant	2 000 \$
Camp de jour	5 500 \$
Dons et commandites <i>Austin en fête !</i>	1 000 \$
<b>Total autres services rendus</b>	<b>8 500 \$</b>
<b>Imposition de droits</b>	
Permis et certificats	12 000 \$
Dérogations mineures	2 400 \$
Droits de mutation immobilière	150 000 \$
<b>Total imposition de droits</b>	<b>164 400 \$</b>

<b>Autres revenus</b>	
Amendes et pénalités	2 000 \$
Intérêts banque et placements	4 000 \$
Intérêts sur arriérés de taxes	20 000 \$
Autres revenus	12 000 \$
<b>Total autres revenus</b>	<b>38 000 \$</b>

**TOTAL DES REVENUS** **3 912 603**  
\$

## CHARGES

### Administration générale

#### Conseil

Rémunération des membres du conseil	96 115 \$
Allocation de dépenses des membres du conseil	43 883 \$
Cotisations de l'employeur	10 573 \$
Frais de déplacement	1 500 \$
Formations et colloques	2 310 \$
<b>Total Conseil</b>	<b>154 381 \$</b>

#### Gestion financière et administrative

Rémunération du personnel administratif	263 731 \$
Cotisations de l'employeur	37 301 \$
RÉER collectif	13 011 \$
Assurance collective	45 683 \$
Frais de déplacement	1 000 \$
Poste et messagerie	14 068 \$
Téléphone et internet	6 796 \$
Publicité et information	1 155 \$
Publications municipales	4 619 \$
Site Web	20 158 \$
Services juridiques	34 121 \$
Services comptables	19 055 \$
Services informatiques	17 541 \$
Autres services professionnels	18 373 \$
Assurances	38 644 \$
Mutuelle de prévention	3 160 \$
Formations et colloques	6 415 \$
Associations et abonnements	2 583 \$
Services de nettoyage	13 420 \$
Location d'équipements	12 452 \$
Entretien et réparation des bâtiments	11 150 \$
Entretien et réparation du mobilier et des équipements	955 \$
Huile à chauffage	1 000 \$
Articles de nettoyage et de cuisine	4 200 \$
Fournitures de bureau	15 512 \$
Électricité	8 701 \$
Planification stratégique	600 \$
<b>Total Gestion financière et administrative</b>	<b>615 405 \$</b>

#### Élection

Rémunération du personnel électoral	8 820 \$
Publicité	1 300 \$
Fournitures	1 675 \$
Autres dépenses	2 062 \$
<b>Total Élection</b>	<b>13 857 \$</b>

#### Évaluation

Équilibrage du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire	25 477 \$
Tenue à jour (quote-part à la MRC)	26 063 \$
<b>Total Évaluation</b>	<b>51 540 \$</b>

<b>Autres dépenses administratives</b>	
Quote-part MRC (répartition générale)	124 286 \$
Créances douteuses ou irrécouvrables	1 710 \$
Imprévus	5 000 \$
<b>Total Autres dépenses administratives</b>	<b>130 996 \$</b>
<b>Total Administration générale</b>	<b>966 179 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	
<b>Police</b>	
Régie de police de Memphrémagog	646 461 \$
<b>Total Police</b>	<b>646 461 \$</b>
<b>Sécurité incendie</b>	
Rémunération du personnel en sécurité incendie	121 397 \$
Cotisations de l'employeur	14 609 \$
Frais de déplacement	10 000 \$
Téléphone et internet	5 402 \$
Système de communication	12 383 \$
Programme de prévention	1 500 \$
Services informatiques	2 617 \$
Assurance des véhicules	3 861 \$
Formation des pompiers et premiers répondants	27 100 \$
Immatriculation des véhicules	4 200 \$
Entretien et réparation des bornes sèches	2 000 \$
Entretien et réparation des casernes	3 000 \$
Entretien et réparation des camions	20 000 \$
Essence et diesel	13 000 \$
Pièces et accessoires pour camions	5 000 \$
Habits de combat	18 000 \$
Fournitures pour premiers répondants	3 000 \$
Électricité	6 966 \$
Fournitures diverses	3 000 \$
Fournitures non durables (pompiers)	4 000 \$
Dons à l'Association des pompiers	4 500 \$
Imprévus : équipements de pompier	8 000 \$
Schéma de couverture de risques	5 000 \$
<b>Total Sécurité incendie</b>	<b>298 534 \$</b>
<b>Sécurité civile</b>	
Entente de services avec la Croix-rouge canadienne	300 \$
<b>Total sécurité civile</b>	<b>300 \$</b>
<b>Sécurité publique – autres</b>	
Société protectrice des animaux	5 703 \$
Sécurité nautique – services divers	917 \$
Entretien et réparation – bateau	5 564 \$
Patrouille nautique (MRC)	9 750 \$
<b>Total Sécurité publique - autres</b>	<b>21 934 \$</b>
<b>Total Sécurité publique</b>	<b>967 229 \$</b>
<b>Voirie et transport</b>	
<b>Dépenses générales</b>	
Rémunération du personnel de voirie	47 379 \$
Cotisations de l'employeur	7 107 \$
RÉER collectif	2 002 \$
Frais de déplacement	13 300 \$
Téléphone	644 \$
Services scientifiques et de génie	6 299 \$
Formations et colloques	500 \$
Outils et équipements divers	1 522 \$

Vêtements et équipements de sécurité	945 \$
<b>Total dépenses générales</b>	<b>79 699 \$</b>
<b>Entretien et réparation des chemins publics</b>	
Travaux en période de dégel	47 000 \$
Nettoyage des fossés et bermes	17 297 \$
Ponceaux et drainage	11 754 \$
Glissières de sécurité	4 200 \$
Fauchage et débroussaillage	12 000 \$
Travaux divers d'entretien et de réparation	7 822 \$
Rechargement en gravier	60 630 \$
Nivelage et compactage	27 865 \$
Épandage d'abat-poussière	42 992 \$
Balayage mécanique	6 100 \$
Rapiéçage et autres travaux de pavage	16 798 \$
Scellement de fissures	6 000 \$
Fournitures diverses pour entretien et réparation	13 151 \$
<b>Total Entretien et réparation des chemins publics</b>	<b>273 609 \$</b>
<b>Entretien et réparation des chemins de tolérance</b>	
Quatre-Saisons : entretien et réparation	21 000 \$
Lac Webster : entretien et réparation	5 000 \$
Chemin Dufresne : entretien et réparation	1 911 \$
<b>Total Entretien et réparation des chemins de tolérance</b>	<b>27 910 \$</b>
<b>Enlèvement de la neige</b>	
Déneigement des chemins publics	245 912 \$
Déneigement des chemins de tolérance	56 941 \$
<b>Total Enlèvement de la neige</b>	<b>302 853 \$</b>
<b>Éclairage des rues</b>	
Entretien du réseau d'éclairage public	2 961 \$
Éclairage des rues (électricité)	7 428 \$
<b>Total Éclairage des rues</b>	<b>10 389 \$</b>
<b>Circulation et stationnement</b>	
Signalisation	5 407 \$
Stationnement route 112 : entretien et fournitures	1 575 \$
<b>Total Circulation et stationnement</b>	<b>6 982 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	
Transport collectif	200 \$
Transport adapté (quote-part MRC)	3 878 \$
<b>Total Voirie et transport</b>	<b>705 520 \$</b>
<b>Hygiène du milieu et protection de l'environnement</b>	
<b>Approvisionnement et traitement de l'eau potable</b>	
Entretien du réseau : hôtel de ville	2 254 \$
Approvisionnement	350 \$
<b>Total Approvisionnement et traitement de l'eau potable</b>	<b>2 604 \$</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>	
Rémunération du personnel	8 736 \$
Cotisations de l'employeur	1 310 \$
Frais de déplacement	2 700 \$
Téléphone	200 \$
Vidange des fosses septiques	73 270 \$

<b>Total Traitement des eaux usées</b>	<b>86 216 \$</b>
<b>Matières résiduelles</b>	
Collecte et transport des ordures	57 551 \$
Élimination des ordures	19 910 \$
Collecte et transport des matières recyclables	90 112 \$
Collecte et transport des plastiques agricoles	2 178 \$
Centre de tri	9 877 \$
Collecte et transport des matières organiques	60 144 \$
Traitement des matières organiques	5 400 \$
Écocentre	4 000 \$
Peintures, piles, huiles et autres RDD	1 680 \$
Gros rebuts	30 293 \$
Services de collectes aux ICI	4 760 \$
Autres matières	1 207 \$
PGMR : information, sensibilisation, éducation	420 \$
PGMR : mesures de réduction à la source	525 \$
<b>Total Matières résiduelles</b>	<b>288 057 \$</b>
<b>Total Hygiène du milieu</b>	<b>376 877 \$</b>
<b>Protection de l'environnement</b>	
Rémunération du personnel en environnement	54 218 \$
Cotisations de l'employeur	8 133 \$
RÉER collectif	2 028 \$
Frais de déplacement	3 000 \$
Information, sensibilisation, éducation	1 018 \$
Programmes environnementaux	5 600 \$
Formations et colloques	1 820 \$
Associations et abonnements	758 \$
Quotes-parts MRC	1 100 \$
Contributions aux organismes	13 625 \$
Fonds vert municipal	20 000 \$
Planification stratégique	15 700 \$
<b>Total Protection de l'environnement</b>	<b>127 001 \$</b>
<b>Total Hygiène du milieu et protection de l'environnement</b>	<b>503 878 \$</b>
<b>Santé et bien-être</b>	
Publications	2 625 \$
Dons de bienfaisance	13 062 \$
Politique famille et aînés (plan d'action)	18 900 \$
<b>Total Santé et bien-être</b>	<b>34 587 \$</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement économique</b>	
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>	
Rémunération du personnel : service d'urbanisme	99 087 \$
Jetons de présence (CCU)	3 000 \$
Cotisations de l'employeur	14 863 \$
RÉER collectif	4 889 \$
Frais de déplacement	4 000 \$
Téléphone	1 050 \$
Publicité et information	1 050 \$
Services conseil en urbanisme	6 299 \$
Formations et colloques	2 100 \$
Associations et abonnements	777 \$
Fournitures de bureau	1 200 \$
Quotes-parts à la MRC	3 444 \$
<b>Total Aménagement, urbanisme et zonage</b>	<b>141 758 \$</b>
<b>Promotion et développement économique</b>	
Quote-part Action Memphré ouest	7 208 \$
Quote-part MRC : développement régional	31 965 \$

<b>Total Promotion et développement économique</b>	<b>39 173 \$</b>
<b>Aménagement – autres</b>	
Entretien du réseau géodésique	1 776 \$
<b>Total Aménagement – autres</b>	<b>1 776 \$</b>
<b>Total Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>182 707 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	
<b>Développement communautaire</b>	
Rémunération du personnel	41 733 \$
Cotisations de l'employeur	6 260 \$
Frais de déplacement	1 000 \$
Téléphone	315 \$
Publications	15 918 \$
Formations et colloques	1 365 \$
Associations et abonnements	278 \$
Dons loisirs et culture	4 420 \$
Planification stratégique	7 500 \$
<b>Total Développement communautaire</b>	<b>78 788 \$</b>
<b>Loisirs</b>	
<b>Dépenses générales en loisirs</b>	
Rémunération du personnel	21 363 \$
Cotisations de l'employeur	3 204 \$
Activités et embellissement	3 500 \$
Surtaxe sur les sports	2 900 \$
<b>Total Dépenses générales en loisirs</b>	<b>30 967 \$</b>
<b>Quai Bryant</b>	
Téléphone	150 \$
Services scientifiques et de génie	1 625 \$
Fournitures	810 \$
Bail hydrique	500 \$
Entretien et réparation du quai	4 446 \$
<b>Total Quai Bryant</b>	<b>7 531 \$</b>
<b>Parcs municipaux</b>	
Entretien et réparation de la patinoire	6 300 \$
Entretien et réparation du chalet et des bâtiments	2 300 \$
Entretien paysager	12 350 \$
Entretien et réparation des jeux, équipements et mobiliers	300 \$
Électricité	2 918 \$
<b>Total Parcs municipaux</b>	<b>24 168 \$</b>
<b>Camp d'été</b>	
Formations et colloques	420 \$
Activités et fournitures	4 780 \$
<b>Total Camp d'été</b>	<b>5 200 \$</b>
<b>Expositions et foires</b>	
Austin en fête !	12 000 \$
<b>Total Expositions et foires</b>	<b>12 000 \$</b>
<b>Total Loisirs</b>	<b>79 866 \$</b>
<b>Culture et patrimoine</b>	
<b>Dépenses générales – culture et patrimoine</b>	
Rémunération du personnel	7 207 \$
Cotisations de l'employeur	1 081 \$
<b>Total Dépenses générales – culture et patrimoine</b>	<b>8 288 \$</b>

<b>Bibliothèques</b>	
Austin Livres-services	200 \$
Bibliothèque Memphrémagog	7 000 \$
<b>Total Bibliothèques</b>	<b>7 200 \$</b>
<b>Activités et projets</b>	
Publications	3 500 \$
Comité culturel d'Austin	10 650 \$
Conseil local du patrimoine	1 450 \$
<b>Total Activités et projets</b>	<b>15 600 \$</b>
<b>Total Culture et patrimoine</b>	<b>31 088 \$</b>
<b>Total Loisirs et culture</b>	<b>189 742 \$</b>
<b>Frais de financement</b>	
<b>Intérêts sur la dette à long terme</b>	
<b>Intérêts à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	
Règlement 06-334 : camion citerne	1 388 \$
Règlement 08-354 et 09-366 : chemin North	7 188 \$
Règlement 09-367 : autopompe citerne	2 844 \$
Règlement 11-384 : chemin North	7 706 \$
Règlement 13-405 : barrage lac Orford	5 000 \$
Règlement 15-423 : camion autopompe citerne	4 851 \$
<b>Total Intérêts à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	<b>28 978 \$</b>
<b>Intérêts à la charge des secteurs</b>	
Règlement 05-329 : rue du Lac-des-Sittelles	555 \$
Règlement 05-327 : travaux Domaine Mont Orford	2 051 \$
Règlement 07-349 : expropriation Domaine Mont Orford	1 484 \$
Règlement 10-373 : municipalisation rues des Plaines et des Vignes	5 996 \$
Règlement 10-374 : municipalisation rues des Sapins, des Myriques et des Joncs	4 829 \$
<b>Total Intérêts à la charge des secteurs</b>	<b>14 914 \$</b>
<b>Autres frais de financement</b>	<b>600 \$</b>
<b>Total Frais de financement</b>	<b>44 492 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 594 333 \$</b>
<b>Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>318 270 \$</b>
<b>CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES</b>	
<b>Remboursement de la dette à long terme</b>	
<b>Dette à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	
Règlement 06-334 : camion citerne	(36 300 \$)
Règlement 08-354 et 09-366 : chemin North	(101 800 \$)
Règlement 09-367 : autopompe citerne	(38 400 \$)
Règlement 11-384 : chemin North	(42 800 \$)
Règlement 15-423 : camion autopompe citerne	(20 100 \$)
<b>Total Dette à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	<b>(239 400 \$)</b>
<b>Dette à la charge des secteurs</b>	
Règlement 05-329 : rue du Lac-des-Sittelles	(37 000 \$)
Règlement 05-327 : travaux Domaine Mont	(29 600 \$)



Orford	
Règlement 07-349 : expropriation Domaine Mont Orford	(38 800 \$)
Règlement 10-373 : municipalisation rues des Plaines et des Vignes	(26 000 \$)
Règlement 10-374 : municipalisation rues des Sapins, des Myriques et des Joncs	(22 400 \$)
<b>Total Dette à la charge des secteurs</b>	<b>(153 800 \$)</b>
<b>Total Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>(393 200 \$)</b>
<b>Activités d'investissement</b>	
Administration : mobilier et informatique	(3 386 \$)
Sécurité publique : équipements et machinerie	(17 692 \$)
Voirie : infrastructures	(49 075 \$)
Loisirs et culture : équipements	(5 249 \$)
<b>Total Activités d'investissement</b>	<b>(75 403 \$)</b>
<b>Affectations</b>	
Remboursement au fonds de roulement	(18 000 \$)
Affectation de surplus réservé	168 333 \$
<b>Total Affectations</b>	<b>150 333 \$</b>
<b>TOTAL DES CONCILIATIONS FISCALES</b>	<b>(318 270 \$)</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>

Lecture faite.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-443** (263)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-443 FIXANT :  
LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,  
TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;  
LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES  
DÉCHETS ULTIMES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET  
DES MATIÈRES ORGANIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN DE  
L'INVENTAIRE ET L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;  
LE TARIF DU CAMP DE JOUR ET AUTRES COMPENSATIONS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

---

**ATTENDU QU'un** avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le présent règlement numéro 16-443 soit adopté et que ledit règlement ordonne, décrète et statue ce qui suit :

### **Article 1**

Qu'une **taxe foncière générale au taux de 0,4286 \$ (quarante-deux cents et quatre-vingt-six centièmes) par 100 \$ d'évaluation** soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2017, taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de 0,0986 \$ par 100 \$ d'évaluation;

### **Article 2 – Service résidentiel**

Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de 199,10\$ (cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et dix cents) par unité de logement** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017;

### **Article 3 – Services aux industries, commerces et institutions (ICI)**

1. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de 165,97 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents)**, location du contenant comprise, ou de **42,00 \$/bac roulant (quarante et un dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
2. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de 165,97 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents)**, location du contenant comprise, ou de **83,99 \$/bac roulant (quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
3. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de 165,97 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents)**, location du contenant comprise, ou de **64,61 \$/bac roulant (soixante-quatre dollars et soixante et un cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;  
soient exigées :
  - pour chaque commerce;
  - pour chaque dépanneur;
  - pour chaque garage;
  - pour chaque marina;
  - pour chaque bureau de poste (recyclage seulement);
  - pour chaque restaurant;
  - pour chaque salle de réception;
  - pour chaque ébénisterie;
  - pour chaque plage (développement privé);
  - pour chaque serre;

### **Article 4**

Qu'une **compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de 89,46 \$ (quatre-vingt-neuf dollars et quarante-six cents)** pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue, soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2017;

### **Article 5**

Qu'une **compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation au tarif de 9,41 \$ (neuf dollars et quarante et un cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal, et au **tarif de 9,41 \$ (neuf dollars et quarante et un cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée de son propriétaire et prélevée pour l'année 2017, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

### **Article 6**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 202,45 \$ (deux cent deux dollars et quarante-cinq cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal**, et au **tarif de 75,00 \$ (soixante-quinze dollars) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant** soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement du Lac Webster** et prélevée pour l'année 2017, conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;

### **Article 7**

Qu'une compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 378,45 \$ (trois cent soixante-dix-huit dollars et quarante-cinq cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au tarif de 141,38 \$ (cent quarante et un dollars et trente-huit cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement Quatre-Saisons** et prélevée pour l'année 2017, conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

### **Article 8**

Qu'une compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 425,20 \$ (quatre cent vingt-cinq dollars et vingt-cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** et prélevée pour l'année 2017, conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

### **Article 9**

Qu'une compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 292,08 \$ (deux cent quatre-vingt-douze dollars et huit cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Clark** et prélevée pour l'année 2017, conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

### **Article 10**

Qu'une compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 669,33 \$ (six cent soixante-neuf dollars et trente-trois cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Dufresne** et prélevée pour l'année 2017, conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;

### **Article 11**

Qu'une compensation pour la fourniture des services municipaux 0,4286 \$ (quarante-deux cents et quatre-vingt-six centièmes) par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée chaque année de chaque propriété d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

### **Article 12**

Qu'une compensation pour l'achat de publicité dans le **Bottin des produits et services d'Austin** au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service;

### **Article 13**

Qu'une compensation pour les frais d'inscription pour le camp de jour et pour le service de garde connexe soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service aux tarifs suivants :

#### **Frais d'inscription pour huit semaines, pour une même famille :**

Pour un enfant	200 \$
Pour deux enfants	325 \$
Pour trois enfants	460 \$
Pour quatre enfants	545 \$
Un supplément de 50 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.	

#### **Frais d'inscription à la semaine**

:	
Pour un enfant	60 \$
Deuxième, troisième et quatrième enfant d'une même famille	50 \$, 45 \$ et 40 \$ respectivement

**Surtaxe pour non résidents:** Une surtaxe de 50 \$ par semaine s'applique.

**Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :**

7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

**Article 14**

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal.

**Article 15**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière

**TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES** (264)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2017.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS** (265)

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 soit et il est adopté par le conseil tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (266)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller **A.G. Carrier**, l'assemblée est levée à 19h.

**ADOPTÉE**

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière